



## **SPIP 18**

### **NOUS RESTERONS VIGILANTS !**

Réunis ce jour en AG les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP du Cher prennent acte de la signature du relevé de conclusions par le Ministre de la Justice et par le Président de la République.

Ce relevé entérine la prise en compte d'une partie des revendications de l'intersyndicale :

- modification du cursus de formation initiale
- évolution des statuts des CPIP et DPIP
- revalorisation du montant de certaines primes
- égalité de traitement des ASS ayant intégré le corps de CPIP pour le calcul de la retraite

Ces avancées nous conduisent à cesser le mouvement le 1er août 2016 dans lequel nous étions engagé depuis 6 mois.

**Nous nous réunirons fin septembre afin de faire le point sur la mise en œuvre concrète des mesures annoncées.**

**Nous nous réserverons alors la possibilité de reprendre le mouvement.**

Bourges, le 27 juillet 2016